CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E8395** **VALABLE JUSQU'AU** **13/05/2025**

ÉDITÉ LE 12/03/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM RODEZ 411 555 477 RM 120

Siret : 411 555 477 00040

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 8302456

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 433995B12440000/001503100/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 433995B12440000/001503100/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : DE BRITO

40 RUE SAINT CYRICE
12000 RODEZ

Téléphone : 05 65 78 53 02 **Fax :** 05 65 78 53 02

Portable : 06 33 48 27 08

Responsabilité légale :
DE BRITO VINCENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : www.debrito-peinture.com

E-mail : sarl.debrito12@orange.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 188 919 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)		09/02/2021
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOUROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.